

Avis de convocation

Séance ordinaire du conseil d'établissement

Mardi le 9 mai 2023 à 19 h

Projet d'ordre du jour

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »

	Numéro du document	Rôle du CÉ LIP	Temps
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance		<i>Art. 61</i>	2 min
2. Nouvelles			5 min
3. Adoption de l'ordre du jour		Adopter	2 min
4. Adoption et suivi des procès-verbaux de la réunion du 12 avril 2023		Adopter <i>Art.69</i>	10 min
5. Parole au public			2 min
6. Parole aux enseignants			3 min
6.1 Parole représentante comité parents			
7. Décision ou consultation			
7.1 Activités éducatives -ajouts si nécessaire		Adopter <i>Art. 79, 40</i>	5 min
7.2 Frais chargée aux parents en maternelle		Consulter	5 min
7.3 Étapes pour l'année scolaire 2023-2024		Consulter	5 min
7.4. Choix du cours ÉCR pour 2023-2024		Adopter <i>Art. 79, 40</i>	5 min
7.5. Règlementation SdG 2023-2024		Adopter	5 min
8. Informations			
8.1. Retour sur les sondages pour le projet éducatif			5 min
8.2. Bienvenue à la maternelle le 15 mai			5 min
8.3. Horaire de l'école			5 min
8.4. Campagne de financement 2023-2024			5 min
8.5. Suivi projet petite cour			1 min.
9. Autres points			
9.1			
10. Dates de la prochaine assemblée : Mardi le 13 juin 2023			
11. Levée de l'assemblée			

Camille Turcotte, présidente
30 janvier 2023

Termes	Définition
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61)